

Délégation Départementale de MEURTHE-ET-MOSELLE

Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales

Courriel: ars-grandest-dd54-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 57 29 02 77

Destinataire(s) :

MAIRIE DE MARTINCOURT

SIE DU TREY SAINT-JEAN

SUEZ EAU FRANCE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

SIE DU TREY SAINT-JEAN

Commune de : MARTINCOURT

Prélèvement et mesures de terrain du **29/09/2026 à 10h50** pour l'ARS, par le laboratoire :
EUROFINS

Nom et type d'installation : RESEAU MARTINCOURT SAINT-JEAN (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU MARTINCOURT SAINT-JEAN - 106 ROUTE DE MANONVILLE
ROBINET CUISINE

Code point de surveillance : 0000004356 Code installation : 003293 Type d'analyse : PBCUN

Code Sise analyse : 00179932 Référence laboratoire : 26M086112-006 Numéro de prélèvement : 05400179943

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation respectant les exigences de qualité réglementaires en vigueur (limites et références) pour les paramètres analysés. Les teneurs en métaux ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

(PLV-05400179943 - page : 1)

Nancy, le 2 octobre 2026

Pour la Directrice Générale
Le Directeur de la Délégation
Départementale



Michel MULIC

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

		Limites de qualité		Références de qualité	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire					
Résultats					
Unité					
Oligo-éléments et micropolluants minéraux					
Nickel	<0,5	µg/L	20,0		
Cuivre	0,0454	mg(Cu)/L	2,0		1,0
Plomb	0,7	µg/L	10,0		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1